AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-7-75068059

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Bulletin N° 38 — **Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région** — 16 Juillet 1975

VIGNE

Mildiou, Black-Rot - La persistance de temps moins pluvieux et plus chauds autorise la suspension des traitements.

Botrytis - Le maintien de la protection jusqu'à la fermeture de la grappe ne s'impose que dans les régions les plus touchées par les pluies du 3 au 5 Juillet, soit d'une part du Roannais à l'extrème sud-ouest des Monts du Lyonnais, d'autre part de la Dombe au Grésivaudan et au Diois.

Oïdium - Maintenir la protection sur cépages moyennement ou très sensibles.

Vers de la grappe - Le second vol s'est rapidement étendu aux régions moyennes où un traitement sera appliqué dès réception à titre préventif, avant le 25 Juillet avec les produits à action en profondeur. Dans la tranche de 200 m d'altitudes les plus élevées des vignobles, attendre un avis ultérieur.

Dans les zones d'altitudes concernées par le précédent bulletin, maintenir la protection.

ARBRES FRUITIERS

Carpocapse (pommes, poires, noix) - maintenir la protection en toutes régions en déterminant l'intervalle des traitements d'après l'importance des pluies et la vitesse de croissance des fruits.

Tordeuse Orientale - Maintenir la protection en toutes régions par des traitements à des intervalles de 12 jours en moyenne, l'importance des précipitations n'intervenant que sur les nectarines sur lesquelles les produits sont plus rapidement entrainés.

CULTURES DIVERSES

Mildiou de la pomme de terre et de la Tomate - En raison des températures élevées, les traitements pourront être provisoirement suspendus jusqu'à 500 m d'altitude dans le sud de la région et 350 m dans le nord. Elle sera maintenue au dessus de ces limites, notamment dans les régions décrites à la rubrique "Botrytis de la vigne".

Pyrale du maïs - Les indications du précédent bulletin restent pleinement applicables.

L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements Agricoles

P. LATARD

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie Chef de la Circonscription Rhône-Alpes

A. PITHIOUD.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Directeur-Gérant : L. BOUYX.

7218